

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : vendredi 9 juin 2023 à 19h30
Convocation et ordre du jour du : 30 mai 2023

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. David Dubois, M. Maxime Sgard, Mme Ludivine Dufour, Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux, M. Dominique Loridan, M. Joël Dessen conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Philippe Piquet

Absent non excusé : néant

Procurations : De Mme Marie Fasquel à M. Maxime Sgard
De M. Christophe Courby à M. David Dubois

Assistance : Mme Flore Gilliot, secrétaire de mairie.

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

Mme Ludivine Dufour est désignée secrétaire de vote. Elle est assistée de Mme Flore Gilliot pour cette tâche.

2 Election des Sénatoriales

M. Dommanget informe le conseil que ce dernier doit désigner un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Deux candidats se proposent pour le poste de Délégué : M. Aurélien Dommanget et M. David Dubois.

Trois candidats se proposent pour les postes de Suppléant : Mme Carole Parrein, M. Maxime Sgard et Mme Ludivine Dufour.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour le poste de Délégué.

Le résultat du scrutin est :

M. Aurélien Dommanget : 6 voix

M. David Dubois : 3 voix

Bulletin blanc 1

M. Aurélien Dommanget est élu Délégué pour les élections sénatoriales.

M. Maxime Sgard retire sa candidature au poste de Suppléant et à l'unanimité sont désignés, dans l'ordre, aux postes de Suppléant M. David Dubois, Mme Carole Parrein et Mme Ludivine Dufour.

Le scrutin est clos à 20h00.

3 Approbation et ratification du compte-rendu du 4 mai 2023

Le compte-rendu de la réunion du 4 mai 2023 est approuvé et signé par les présents.

4 Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. Dommanget, maire, demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Implantation d'une antenne de téléphonie 5G sur le territoire de la Commune.

Le conseil approuve cet ajout.

5 Délibération Fonts Verts pour l'éclairage public

M. Dommanget précise au conseil que la mention « pour la citerne incendie » dans la convocation était erronée.

Après discussion le conseil autorise à l'unanimité M. Dommanget à entreprendre les démarches pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation de l'éclairage public auprès des « Fonts Verts ».

6 Champs d'inondation contrôlée à Audenfort

M. Dommanget présente le projet de champs d'inondation contrôlée porté par le SYMVAHEM dont il est vice-président. Il fait circuler des documents présentant le projet sur le territoire de la commune, au hameau d'Audenfort

Ce projet consiste à construire le long du cours de la Hem plusieurs ouvrages en vue de créer des zones d'expansion de crue. L'objectif est de réduire l'impact des crues lors des événements climatiques extrêmes. M. Dommanget rappelle que le SYMVAHEM a été créé suite à la crue de 2006 pour gérer les problèmes hydrologiques du bassin versant de la Hem car ces problèmes requièrent une action globale qui dépasse les compétences et les moyens de chaque commune prise séparément.

Le projet du SYMVAHEM comprend 3 sites potentiels pour la construction des champs d'inondation contrôlée sur les communes de Sanghen, Licques et Clerques (Hameau d'Audenfort).

Les pré-études ont été financées par l'Agence de l'Eau.

M. Dommanget indique qu'une décision prochaine doit être prise par le conseil syndical du SYMVAHEM sur les projets finalement retenus et que très probablement le projet à Audenfort en fera partie.

M. Sgard rappelle que les crues ne sont pas les seuls problèmes rencontrés et que les communes sont aussi confrontées aux dégâts causés par le ruissellement.

Après discussions le conseil municipal s'oppose unanimement au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui pour ce qui concerne la commune de Clerques. Les raisons de cette opposition sont :

- Un ouvrage trop gros, on parle d'une digue de 3.4 m de haut et d'une retenue potentielle de 113 000 m³ d'eau.
- Cet ouvrage serait placé juste en amont du hameau d'Audenfort à proximité immédiate des habitations
- Cet ouvrage aurait un impact visuel important et entrainerait une perte d'attractivité considérable du foncier à proximité, notamment au hameau d'Audenfort
- L'effort demandé à la commune de Clerques serait disproportionné par rapport à la taille de la commune et aux effets bénéfiques mineurs que sa population pourrait en attendre.

7 Implantation d'une antenne de téléphonie 5G sur le territoire de la Commune

M. Dommanget informe le Conseil que l'entreprise SFR a sollicité la commune de Clerques pour la location d'un terrain de 60 m² afin d'y implanter une antenne relais 5G d'une hauteur de 36 m.

Le bail durerait 12 ans et SFR propose un loyer annuel de 3000€.

M. Dommanget demande au conseil le mandat de discuter de ce projet avec la société SFR.

Ce mandat ne vaut pas acceptation et approbation du projet par le conseil municipal.

Après débat il est procédé à un vote à main levée sur le mandat de discussion.

Pour mandat de discussion	9 voix
Contre mandat de discussion	1 voix
Abstention	0 voix

Le Conseil donne mandat à M. Dommanget, Maire, pour discuter du projet avec la société SFR.

8 Questions diverses.

- M. Dommanget remercie M. J. Dessein pour les travaux de débroussaillage du chemin communal au Val ainsi que pour l'entretien des allées au terrain communal de la Peupleraie.
- M. Dessein signale que la randonnée des Fraisiers organisée par la commune de Landrethun-les-Ardres passera sur des terrains privés de la commune de Clerques à proximité du Val.
- M. Dessein signale que le panneau pédagogique de la Peupleraie a été renversé.
- Il signale également que dû à son vieillissement la table de piquenique n'est plus en état d'accueillir du public.
- M. Dommanget répond à une question de M. Dessein sur la sélection du cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église du village. La mairie a envoyé des courriers aux différents soumissionnaires.
- M. Dubois demande quand la tonte des bas-côtés va commencer.
- M. Dubois signale que le panneau 50 km/h à l'entrée de la route de Guémy côté Place est masqué par la végétation d'une haie privée.
- Le Conseil signale que l'employé communal ne porte pas souvent sa chasuble fluorescente lors de ses interventions et travaux sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 21h30.

Fait à Clerques le 12 juin 2023.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

